

ASSOCIATION GENEVOISE DES LOCATAIRES

12, RUE DU LAC CASE POSTALE 6150 1211 GENÈVE 6

TÉL. 022 716 18 00 FAX 022 716 18 05 E-MAIL: asloca.geneve@asloca.ch

CCP 12-3711-7 - IBAN CH24 0900 0000 1200 3711 7

TVA CHE-104.157.983

PERMANENCE JURIDIQUE EN CAS D'URGENCE DU LUNDI AU JEUDI DE 17 À 18 HEURES, LE VENDREDI DE 12H30 À 13H30

réf. CD (à rappeler dans la correspondance svp)

f:\texte a\imm\gare des eaux-vives 24-26 (avenue de la)\lettre circulaire aslocimm.doc

AUX LOCATAIRES DE LA DE L'AVENUE DE LA GARE DES **EAUX-VIVES 26**

Genève, le 15 février 2013

avis de majoration de loyer Concerne:

Madame, Monsieur,

L'ASSLOCIMM, l'association des locataires de votre immeuble, nous a informés que des avis de majoration de loyer vous avaient été adressés.

Les locataires disposent de droits dans les situations telles que celles qui vous occupent. Il est toutefois impératif de faire valoir ceux-ci en contestant la majoration dans un délai de 30 jours.

Aussi, l'ASSLOCIMM organise une séance d'information qui se tiendra le

mardi 5 mars 2013 à 18h.30

à l'Ecole des Allières, salle 112, Allières 2

Le soussigné sera présent lors de cette rencontre et pourra vous indiquer les démarches à suivre ainsi que répondre à vos questions.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

> Christian DANDRE ASLOCA

Afin de faciliter notre travail, prière de répondre par correspondance plutôt que par téléphone